

RAPPORT DU JURY

Etablissement organisateur : **Grenoble INP**

Grade : **ATRF**

Nature du concours : **externe**

BAP : **A**

Emploi-Type : **Préparateur-trice en SVT**

Nombre de postes mis au concours : 2 (académies Lyon et Grenoble)

BILAN ADMISSIBILITE

Bilan qualitatif : déroulement des épreuves, sujets, niveau des candidats, problèmes, suggestions...

16 inscrits.

11 candidats présents.

Aucun problème n'est survenu dans le déroulement de l'épreuve d'admissibilité.

Le sujet écrit comportait 50 questions pour une durée de 2 heures. 18 questions de biologie géologie, 17 questions de mathématiques, physique, chimie et biochimie, 9 questions de matériel et techniques de laboratoire et 6 questions d'hygiène et sécurité. Les questions étaient formulées sous forme de questions à réponses courtes, de tableaux à compléter, de schémas à légender, de connaissances à associer, de calculs, d'identifications de produits ou de pictogrammes. Le niveau des candidats à l'écrit étant satisfaisant, le jury a décidé de convoquer l'ensemble des candidats, présents à l'épreuve écrite, à l'épreuve d'admission pour leur laisser à tous une chance de s'exprimer et de montrer leur capacité à exercer dans un EPLE.

BILAN ADMISSION

11 candidats admissibles.

10 auditionnés.

Le jury n'a pu retenir le/la candidat(e) dont le dossier ne répondait pas aux critères d'admission : un CV et une lettre de motivation devaient être renseignés pour l'oral.

Le jury rappelle que cette épreuve d'admission concernait deux postes d'adjoint(e)s techniques en BAP-A, « Sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement » dont l'emploi type était Préparateur-trice en



sciences de la vie et de la terre et dont le niveau d'études minimum exigé était un BEP ou un CAP. Tous les candidats ayant au minimum le baccalauréat, le jury a noté les profils des candidats ayant un BAC +3 ou plus, en totale inadéquation avec le poste. Dans ce cadre-là, le jury a préféré positionner les profils de ces candidats, en dessous de la barre d'admission.

Le jury a reconnu la qualité rédactionnelle de certains dossiers, ce qui a permis de mettre en avant la grande implication de ces candidats dans leur carrière. Le jury encourage ceux dont le dossier était moins abouti à suivre des formations pour améliorer leur rapport et mettre en valeur tous leurs travaux et initiatives personnelles.

Concernant l'audition, les candidats doivent plus travailler leur exposé pour être à l'aise à l'oral et développer leur capacité d'expression. Il est dommage que certains candidats n'aient pas utilisé leur temps total de présentation de 5 minutes pour bien expliquer leur riche parcours professionnel.

Le jury suggère aussi aux candidats de plus se renseigner sur les profils de poste ouverts au concours afin de répondre plus précisément aux questions du jury. Le jury remarque que l'académie de Lyon n'a pas été explicite dans l'affectation de son poste (aire géographique recouvrant trois départements), contrairement à l'académie de Grenoble où la localisation du poste était identifiée.

Pour les deux épreuves, le jury a travaillé de façon collégiale et a pris ses décisions à l'unanimité et en toute impartialité.

Fait à Grenoble, le 28/06/2019,